

États financiers consolidés de la

**FONDATION DES MALADIES DU
CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 août 2024



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2024;
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 août 2024 ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 29 novembre 2024

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

État consolidé de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 août 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	131 140 \$	94 616 \$
Débiteurs (note 12 e))	4 550	2 576
Stocks	619	1 104
Charges payées d'avance	823	1 575
	137 132	99 871
Placements (note 2)	91 355	79 222
Placements – Fonds d'impact (note 2)	36 249	34 843
Immobilisations (note 3)	1 938	2 222
	266 674 \$	216 158 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	5 952 \$	4 773 \$
Bourses de recherche à verser (note 9)	31 212	19 737
Produits reportés (note 4)	7 999	10 960
	45 163	35 470
Autres passifs à long terme (note 8)	1 053	1 477
Bourses de recherche à verser (note 9)	30 548	21 471
Apports reportés	506	506
Avantages incitatifs relatifs à des baux	695	803
Avantages sociaux futurs (note 5)	1 439	10 319
	79 404	70 046
Actif net		
Grevé d'affectations internes :		
Fonds d'impact (note 6 a))	42 094	37 717
Initiatives stratégiques (note 6 b))	91 840	76 748
Fonds de réserve (note 6 c))	22 500	22 500
Investi en immobilisations (note 6 d))	1 938	2 222
	158 372	139 187
Non affecté	21 973	–
Dotations	6 925	6 925
	187 270	146 112
Engagements (note 11)		
	266 674 \$	216 158 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,



Charlene Ripley
Présidente



Jason Chang
Président du comité des finances et d'audit

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Produits		
Collectes de fonds		
Programmes communautaires	7 958 \$	7 206 \$
Marketing direct	36 872	35 825
Partenariats d'entreprise	3 654	3 837
Mission	8 611	8 096
Dons majeurs	47 348	36 001
	104 443	90 965
Ajouter (déduire) : variation nette des reports (note 4)	2 996	(677)
	107 439	90 288
Loteries	31 327	34 186
	138 766	124 474
 Subventions publiques de projets et bourses gouvernementales (note 4)	640	1 104
Revenus de placement et autres produits financiers	9 601	8 181
	10 241	9 285
 Total des produits	149 007	133 759
 Charges directes		
Collectes de fonds (note 7)	14 245	11 686
Loteries (note 7)	21 279	24 627
	35 524	36 313
 Produits nets, compte non tenu des charges d'exploitation et des charges liées aux programmes en lien avec la mission		
Collectes de fonds	93 194	78 602
Loteries	10 048	9 559
Gouvernement, placements et autres	10 241	9 285
	113 483	97 446
 Charges d'exploitation (note 8)		
Charges liées au fonctionnement général des collectes de fonds (note 7)	19 904	18 954
Charges administratives (note 7)	2 559	2 944
	22 463	21 898
 Fonds disponibles pour les activités en lien avec la mission	91 020	75 548
 Charges liées aux programmes en lien avec la mission (note 8)		
Recherche (note 7)	34 071	21 961
Promotion de la santé et programmes communautaires (note 7)	37 956	32 451
	72 027	54 412
 Excédent des produits par rapport aux charges avant ce qui suit	18 993	21 136
 Variation de la juste valeur des placements	13 108	3 455
 Excédent des produits par rapport aux charges	32 101 \$	24 591 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

État consolidé de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024, avec informations comparatives de 2023

				2024	2023
	Non affecté	Grevé d'affectations internes (note 6)	Dotations	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	– \$	139 187 \$	6 925 \$	146 112 \$	123 086 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	32 101	–	–	32 101	24 591
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages sociaux futurs	9 057	–	–	9 057	(1 565)
Virements interfonds (note 6)	(19 185)	19 185	–	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	21 973 \$	158 372 \$	6 925 \$	187 270 \$	146 112 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	32 101 \$	24 591 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	348	492
Variation de la juste valeur des placements	(13 108)	(3 455)
Réinvestissement du revenu de placement réalisé et gain sur la sortie de placements	(2 397)	(2 927)
Charge liée aux régimes de retraite	448	431
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à des baux	(108)	528
Radiation d'immobilisations	—	385
Cotisations aux régimes de retraite	(271)	(542)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation		
Débiteurs	(1 974)	945
Stocks	485	(278)
Charges payées d'avance	752	(1 373)
Créditeurs et charges à payer	755	(3 121)
Bourses de recherche à verser	20 552	7 186
Produits reportés	(2 961)	240
	34 622	23 102
Activités d'investissement		
Remboursement de capital sur la rente	1 966	1 889
Acquisitions d'immobilisations	(64)	(502)
Acquisitions de placements	—	(11 566)
	1 902	(10 179)
Augmentation de la trésorerie	36 524	12 923
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	94 616	81 693
Trésorerie à la clôture de l'exercice	131 140 \$	94 616 \$
Composée des éléments suivants :		
Trésorerie	125 295 \$	91 493 \$
Trésorerie – Fonds d'impact	5 845	3 123
	131 140 \$	94 616 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada (la « Fondation ») est un organisme de bienfaisance exonéré d'impôts qui a été constitué aux termes des dispositions de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Fondation a pour mission de « Promouvoir la santé. Préserver la vie. Favoriser le rétablissement ». La vision de la Fondation se résume par « La vie. À l'abri des maladies du cœur et de l'AVC ».

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation et de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les produits et les charges de la Fondation et de toutes les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle effectif, notamment les divisions de la Colombie-Britannique et du Yukon, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, et du Québec ainsi que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC de l'Île-du-Prince-Édouard inc.

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du *Manuel des comptes professionnels agréés du Canada*.

b) Comptabilisation des produits

La Fondation applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont comptabilisés au titre des produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les revenus de placement, qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comprennent les intérêts, les dividendes et les gains (pertes) nets réalisés sur la vente de placements. Les revenus de placement affectés sont comptabilisés dans les produits reportés jusqu'à ce que la charge correspondante soit engagée. Les dotations en vertu desquelles la Fondation, suivant les conditions expresses fixées par les donateurs, est tenue de maintenir en permanence les ressources attribuées sont comptabilisées à titre d'augmentations directes des dotations dans l'actif net.

Les ventes de matériel pédagogique sont comptabilisées une fois que la livraison a été effectuée, que le titre de propriété a été transféré et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur. La Fondation a choisi de comptabiliser tous ses placements à leur juste valeur, à l'exception de la rente, laquelle est comptabilisée au coût.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon le mode linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la Fondation ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que la Fondation s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

d) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût moyen et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé en fonction du coût moyen pondéré et tient compte des charges directes et indirectes engagées pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente d'un article.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations, lesquelles sont initialement comptabilisées au coût, sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, comme suit.

Mobilier et agencements	8 ans
Matériel	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Les immobilisations sont ramenées à leur juste valeur ou à leur coût de remplacement pour tenir compte des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent que les actifs ne contribuent plus à la capacité de la Fondation de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à des immobilisations est inférieur à leur valeur comptable nette.

f) Bourses de recherche à verser

Le financement de certains projets de recherche par la Fondation s'étale sur plusieurs années. Les bourses de recherche accordées pour des projets de recherche qui s'étalent sur plusieurs années sont passées en charge et sont comptabilisées à titre de sommes à verser pour l'exercice où elles ont été approuvées par le conseil d'administration étant donné qu'une obligation implicite est créée au moment où l'approbation est donnée. Les soldes imprévus des bourses échues sont portés en diminution des charges de l'exercice au cours duquel elles arrivent à échéance.

g) Avantages incitatifs relatifs à des baux

La Fondation conclut des baux à long terme et a droit à certains avantages incitatifs relatifs à ces baux et à des allocations pour le loyer, lesquels sont amortis selon le mode linéaire sur la durée prévue du bail.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Avantages sociaux futurs

Les régimes de retraite de la Fondation sont composés d'un régime de retraite à prestations déterminées et d'un régime à cotisations déterminées. Le régime de retraite à prestations déterminées s'adresse aux salariés qui ont été embauchés avant le 1^{er} novembre 2014. Les salariés qui ont été embauchés après le 1^{er} novembre 2014 ont été inscrits au régime à cotisations déterminées. Les participants actifs du régime de retraite à prestations déterminées ont cessé de cumuler des années de service aux termes du régime à compter du 31 octobre 2015 et sont passés au régime à cotisations déterminées en date du 1^{er} novembre 2015. Le montant des cotisations est établi en fonction du nombre d'années de service et des taux de rémunération.

i) Régime de retraite à prestations déterminées

La Fondation comptabilise ses obligations en tant que charges totales et coûts afférents, déduction faite des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est évaluée en utilisant une évaluation de capitalisation.

La Fondation a adopté les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes provisionnés, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.
- Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur.
- Dans le cas des actifs du régime, les gains ou pertes actuariels résultant de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période sont automatiquement comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net. Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlant des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées sont automatiquement comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Régime de retraite à cotisations déterminées

La Fondation comptabilise les coûts des services rendus par les salariés actuels pour l'exercice considéré relativement aux régimes d'avantages sociaux futurs d'un montant équivalent aux cotisations devant être versées par la Fondation au cours de l'exercice pour les services rendus par les salariés pendant l'exercice et à la valeur actualisée estimée des cotisations que la Fondation devra verser dans des exercices futurs relativement aux services rendus par les salariés au cours de l'exercice.

i) Charges

Les coûts directs sont ceux qui sont directement attribuables à diverses collectes de fonds et loteries ainsi qu'à d'autres programmes.

Les charges générales liées aux collectes de fonds comprennent les charges d'exploitation et les charges salariales liées aux collectes de fonds, mais non celles qui sont attribuées spécifiquement à un programme de collecte de fonds.

Les charges liées à la recherche comprennent les bourses de recherche, les bourses universitaires, les bourses de nouveau chercheur et de chercheur de carrière, les bourses d'études supérieures ainsi que d'autres activités liées à la recherche, notamment l'administration des programmes de recherche et de l'octroi de bourses, la planification stratégique des fonds de recherche et la diffusion auprès du public des connaissances découlant des travaux de recherche.

Les charges liées à la promotion de la santé et aux programmes communautaires comprennent toutes les dépenses afférentes à la promotion d'un mode de vie sain et à la défense des intérêts. Ces dépenses sont axées sur les activités liées à la santé des collectivités, à la prévention et à la sensibilisation ainsi qu'à la santé cardiaque des jeunes.

Les charges de la Fondation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour l'exercice au cours duquel ces charges ont été engagées.

j) Ventilation des charges

La Fondation ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. Les coûts liés aux collectes de fonds et aux activités de soutien général englobent les coûts pouvant être directement attribués et les coûts attribués à chaque fonction.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Ventilation des charges (suite)

La nature des dépenses détermine la ventilation des coûts, laquelle est fonction du temps consacré, du coût du matériel, des frais d'expédition et de l'effectif.

En vertu de la *Charitable Fund-raising Act and Regulation*, à savoir la loi et la réglementation sur le financement des organismes de bienfaisance de l'Alberta, la Fondation doit fournir des informations sur les coûts qu'elle attribue à l'Alberta. La ventilation des coûts liés aux collectes de fonds est fonction de la proportion des produits des activités de collecte de fonds menées en Alberta par rapport au total des produits des activités de collecte de fonds. La ventilation des coûts attribuables à l'administration et aux activités en lien avec la mission est fonction de la proportion de la population albertaine par rapport à la population canadienne. La rémunération payée au personnel participant aux activités de collecte de fonds est directement attribuée aux salariés résidant en Alberta. La ventilation des montants payés aux entreprises de collecte de fonds est fonction du nombre de donateurs albertains acquis.

k) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière alors que d'autres actifs et passifs sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis selon le taux en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes sont inclus dans l'état consolidé des résultats.

l) Apports sous forme de fournitures et de services

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont comptabilisés que lorsque leur juste valeur à la date de l'apport peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les fournitures et services sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation et qu'ils auraient dû être achetés par celle-ci n'eût été dudit apport. Le montant des apports sous forme de fournitures et de services en 2024 ou en 2023 n'était pas important.

Un nombre important de bénévoles consacre chaque année une part considérable de leur temps à la Fondation. En raison de la difficulté que pose la détermination de la juste valeur de ces apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont ni comptabilisés ni présentés dans les états financiers consolidés.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

m) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent notamment la juste valeur de certains placements ainsi que les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

	2024	2023
Évalués à la juste valeur		
Fonds communs de placement		
Titres de capitaux propres canadiens	29 069 \$	24 207 \$
Titres de capitaux propres étrangers	29 211	24 526
Titres canadiens à revenu fixe	25 282	23 224
Titres d'infrastructures canadiens	5 791	5 215
Titres immobiliers étrangers	2 002	2 050
Placements	91 355	79 222
Évalués à la juste valeur		
Fonds communs de placement		
Titres de capitaux propres canadiens	11 453	10 080
Titres de capitaux propres étrangers	8 349	7 291
Titres canadiens à revenu fixe	6 568	5 627
	26 370	22 998
Évalués au coût		
Rente	9 879	11 845
Placements – Fonds d'impact	36 249	34 843
Total des placements	127 604 \$	114 065 \$

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

3. Immobilisations

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	651 \$	217 \$	434 \$	512 \$
Matériel	400	205	195	228
Matériel informatique et logiciels	5 352	5 352	—	—
Améliorations locatives	1 843	534	1 309	1 482
	8 246 \$	6 308 \$	1 938 \$	2 222 \$

4. Produits reportés

Les produits reportés liés à des charges de périodes futures représentent des subventions et des dons non dépensés grevés d'affectations externes et destinés à des programmes précis. La variation nette des reports dans l'état consolidé des résultats représente le total net des fonds reçus au cours de l'exercice et le total des fonds comptabilisés au titre des produits relatifs aux collectes de fonds. Au cours de l'exercice, des produits nets de 2 996 \$ relatifs aux collectes de fonds affectés ont été comptabilisés dans les produits (un montant de 677 \$ à ce titre avait été reporté en 2023).

				2024	2023
	Subventions publiques de projets et bourses gouvernementales	Collectes de fonds	Autres	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 256 \$	7 690 \$	2 014 \$	10 960 \$	10 720 \$
Fonds reçus	820	5 751	200	6 771	5 120
Fonds comptabilisés à titre de produits	(640)	(8 747)	(345)	(9 732)	(4 880)
Solde à la clôture de l'exercice	1 436 \$	4 694 \$	1 869 \$	7 999 \$	10 960 \$
Variation des produits reportés	180 \$	(2 996) \$	(145) \$	(2 961) \$	240 \$

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

5. Avantages sociaux futurs

La Fondation administre un régime de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées.

a) Régime de retraite à prestations déterminées

Le régime à prestations déterminées est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). Le tableau suivant présente des renseignements sur le régime de la Fondation.

	2024	2023
Juste valeur des actifs du régime	43 715 \$	42 465 \$
Obligation au titre des prestations constituées	(45 154)	(52 784)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(1 439) \$	(10 319) \$

Le 31 août de chaque exercice, la Fondation procède à l'évaluation à des fins comptables de ses obligations au titre des prestations constituées et de la juste valeur de l'actif du régime à prestations déterminées. La plus récente évaluation actuarielle du régime aux fins de la capitalisation remonte au 1^{er} janvier 2023. Une évaluation au 31 décembre 2023 a été réalisée en prévision d'une dissolution du régime.

Le 24 octobre 2023, le conseil d'administration a approuvé la décision de dissoudre son régime de retraite à prestations déterminées. La demande d'approbation auprès de l'autorité de réglementation a été déposée au cours de l'exercice 2024, et la dissolution du régime devrait être achevée plus tard au cours de l'exercice 2025.

b) Régime de retraite à cotisations déterminées

Selon les modalités du régime à cotisations déterminées, les salariés admissibles peuvent verser une cotisation qui est l'équivalent de 2 % à 4 % de leur rémunération. La Fondation est tenue de verser une cotisation correspondante. De plus, les salariés actuels qui participaient au régime de retraite à prestations déterminées peuvent recevoir de l'employeur une cotisation supplémentaire liée à la transition qui est l'équivalent de 0,5 % à 5,5 % de leur rémunération. La cotisation patronale pour l'exercice considéré se chiffrait à 1 142 \$ (1 106 \$ en 2023).

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

6. Actif net grevé d'affectations internes

L'actif net grevé d'affectations internes correspond aux montants déterminés par le conseil d'administration pour le financement de certaines initiatives.

La Fondation établit le montant des soldes de l'actif net grevé d'affectations internes proportionnellement au risque et aux conditions économiques et gère les affectations de fonds de sorte que la réalisation de sa mission et de ses plans stratégiques soit assurée.

La Fondation ne peut disposer de l'actif grevé d'affectations internes à aucune autre fin que celles présentées ci-dessous sans l'autorisation préalable du conseil d'administration. L'actif net grevé d'affectations internes se compose de ce qui suit.

a) Fonds d'impact

Le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds grevé d'affectations internes afin de grever d'une affectation les gains nets liés à la vente des immeubles de Vancouver et de Winnipeg pour l'exercice 2018, y compris tous les revenus de placement correspondants. Ces fonds seront destinés à financer des initiatives stratégiques de transformation.

b) Initiatives stratégiques

Au cours du processus de planification, le conseil d'administration détermine le montant des fonds qui devraient être mis en réserve pour les initiatives stratégiques pluriannuelles, que l'on compte mettre en œuvre au cours des trois prochaines années, en vue de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de fonds pour la durée des initiatives. Les initiatives stratégiques comprennent les bourses de recherche qui n'ont pas encore été accordées et d'autres initiatives en lien avec la mission visant à intervenir dans des domaines tels que la diversité des populations, la santé des femmes et les personnes ayant une expérience vécue.

c) Fonds de réserve

Le conseil d'administration détermine à la clôture de chaque exercice le montant des fonds qui devraient être mis en réserve en prévision d'événements imprévus.

d) Investi en immobilisations

La Fondation grevé d'affectations internes la somme de la fraction non amortie des immobilisations (note 3) acquises au moyen de ressources non affectées.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

7. Ventilation des charges

Les collectes de fonds, l'administration et les activités en lien avec la mission entraînent à la fois des coûts, qui peuvent être directement attribués, et des charges liées aux activités de soutien général, qui ont été ventilées. Le tableau suivant résume le tout.

	2024			2023	
	Coûts directement attribuables aux collectes de fonds	Coûts indirectement attribuables à l'administration et aux collectes de fonds	Activités en lien avec la mission	Total	Total
Coûts directement attribuables aux collectes de fonds	14 245 \$	– \$	– \$	14 245 \$	11 686 \$
Coûts directement attribuables aux loteries	21 279	–	–	21 279	24 627
Charges générales liées aux collectes de fonds	–	19 904	–	19 904	18 954
Charges administratives	–	2 388	171	2 559	2 944
Recherche	–	1 903	32 168	34 071	21 961
Promotion de la santé et programmes communautaires	5 622	13 452	18 882	37 956	32 451
	41 146 \$	37 647 \$	51 221 \$	130 014 \$	112 623 \$

8. Locaux à bureaux

Depuis que la Fondation a adopté un environnement de travail virtuel hybride, elle n'a plus besoin de certains locaux à bureaux afin de collaborer et d'agir efficacement. Par conséquent, elle ne tirera plus aucun avantage de ces contrats de location de bureaux en vigueur et a inscrit des pertes à ce titre au cours d'exercices antérieurs. En 2024, elle a comptabilisé une reprise de 219 \$ (perte de 146 \$ en 2023), ce qui représente un ajustement de la valeur actualisée du reliquat net des obligations locatives. Au 31 août 2024, un montant de 1 407 \$ (2 160 \$ en 2023) demeurerait dans les créditeurs et charges à payer ainsi que dans les autres passifs à long terme. Par ailleurs, une perte de valeur de néant (385 \$ en 2023) a été comptabilisée à l'égard du mobilier et des agencements utilisés dans ces locaux ainsi qu'à l'égard de certaines améliorations locatives apportées à ces derniers. Ces charges sont comptabilisées dans les charges d'exploitation et les programmes en lien avec la mission.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

9. Bourses de recherche à verser

Les bourses de recherche accordées pour des projets de recherche qui s'étalent sur plusieurs années devraient être versées selon l'échéancier suivant :

2025	31 212 \$
2026	17 764
2027	8 973
2028	1 931
2029	1 681
Par la suite	199
	61 760 \$

10. Facilités bancaires

Le 29 juin 2015, la Fondation a conclu une convention de facilité de crédit visant une ligne de crédit totale lui permettant de disposer jusqu'à concurrence de 37 000 \$, soit 6 000 \$ de crédit renouvelable pour des fins générales et 37 000 \$ de crédit renouvelable sous forme de lettres de garantie en soutien aux permis de loterie. La première facilité porte intérêt au taux préférentiel et est remboursable à vue. Aucun montant n'était prélevé sur cette facilité aux 31 août 2024 et 2023. La deuxième facilité est pourvue de frais particuliers de 0,3 % qui doivent être payés à l'émission des lettres de garantie. À la clôture de l'exercice, les lettres de garantie en cours s'élevaient à 6 071 \$ (6 696 \$ en 2023).

La Fondation a donné en nantissement une tranche donnée de ses placements d'une valeur de 58 280 \$ (48 733 \$ en 2023) à titre de garantie pour la deuxième facilité, et doit veiller à ce que la valeur de marché totale de sa trésorerie et des placements se situe au moins à 47 000 \$.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

11. Engagements

La Fondation a des engagements sous forme de contrat de location pour les locaux qu'elle utilise dans le cadre de ses activités. Ces contrats arrivent à échéance le 31 mai 2031 ou avant.

2025	959 \$
2026	936
2027	895
2028	895
2029	900
Par la suite	1 678
	6 263 \$

12. Gestion du risque financier

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de la Fondation sont exposés sont le risque de liquidité, le risque de prix du marché, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit. Il n'y a eu aucune variation importante de l'exposition aux risques depuis 2023.

a) Risque de liquidité

Il s'agit du risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un prix raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. Elle prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

12. Gestion du risque financier (suite)

b) Risque de marché

Le risque de marché découle des placements dans des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe, des titres d'infrastructures et des titres immobiliers. La Fondation risque de subir des pertes en raison des fluctuations du marché. La Fondation gère ce risque en faisant des placements considérables dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe détenus dans des fonds communs de placement qui répondent aux critères en matière de placement établis et approuvés par le conseil d'administration et sont conçus de sorte que les placements de la Fondation soient adéquatement diversifiés pour atténuer son exposition au risque de marché. Des gestionnaires de placement professionnels investissent et gèrent les fonds du portefeuille conformément à la politique en matière de placement de la Fondation. Ces placements en titres de capitaux propres, en titres à revenu fixe, en titres d'infrastructures et en titres immobiliers sont comptabilisés à la juste valeur. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis et ne reflètent donc pas nécessairement la juste valeur future. La Fondation ne détient aucun instrument financier ni n'en émet à des fins de transaction, et elle ne détient aucun instrument financier dérivé et n'investit dans aucun instrument financier dérivé.

c) Risque de change

Au 31 août 2024, les placements dans des titres de marchés étrangers représentaient 31 % du portefeuille de placement (30 % en 2023). Le risque de change découle des gains et des pertes attribuables aux fluctuations des cours des devises dans lesquelles sont libellés les placements étrangers détenus par la Fondation. La Fondation ne couvre pas le risque de change de ces placements étant donné qu'ils sont détenus dans une optique à long terme. En conséquence, tout risque de change résiduel est considéré comme acceptable à long terme sans qu'une stratégie de couverture soit nécessaire.

d) Risque de taux d'intérêt

La Fondation s'expose au risque de taux d'intérêt du fait que la valeur de ses placements varie en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt. La Fondation gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la performance de chaque placement et en veillant à ce que les gestionnaires de placement respectent la politique en matière de placement de la Fondation.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2024

12. Gestion du risque financier (suite)

e) Risque de crédit

Les instruments financiers qui sont susceptibles d'exposer la Fondation à des concentrations de risque de crédit sont la trésorerie, les placements et les débiteurs. La Fondation place sa trésorerie dans des comptes portant intérêt ou dans des instruments garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Au 31 août 2024, la Fondation avait une provision pour créances douteuses de 32 \$ (29 \$ en 2023). La Fondation estime que la provision pour créances dont le recouvrement est douteux est suffisante.

13. Loi et réglementation sur le financement des organismes de bienfaisance de l'Alberta

En vertu de la *Charitable Fund-raising Act and Regulation* de l'Alberta, des informations doivent être fournies à l'égard de certains montants comptabilisés au titre des activités menées en Alberta, comme suit :

	2024	2023
Produits		
Apports reçus, montant brut	11 299 \$	7 758 \$
Charges		
Coûts liés aux collectes de fonds	1 498 \$	1 002 \$
Charges administratives	303	345
Charges liées aux activités en lien avec la mission	8 526	6 373
Rémunération payée aux salariés participant aux activités de collecte de fonds	695	598
	11 022 \$	8 318 \$

Les coûts liés aux collectes de fonds incluent un paiement de 604 \$ (256 \$ en 2023) au titre de la rémunération des entreprises de collecte de fonds.